

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2013

---

PRÊT À TAUX ZÉRO POUR L'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES - (N° 494)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par

Mme Pinville, Mme Carrillon-Couvreur, M. Paul et les membres du groupe socialiste, républicain  
et citoyen

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dispositif proposé par la proposition de loi ne correspond pas aux objectifs fixés dans l'exposé des motifs. L'article 2 vise à faciliter l'accession à la propriété par un prêt à taux zéro, il ne s'agit pas d'une disposition pour des familles modestes de personnes en situation de handicap .